

BUDGET PRIMITIF 2024



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

➤ LE BUDGET PRIMITIF 2024

Le 1er Janvier 2017 la Communauté de communes Midi Corrézien est née de la fusion des Communautés de communes du Pays de Beynat, du Sud Corrézien, des Villages du Midi Corrézien avec extension à la commune d'Atillac.

La commune de Curemonte s'inscrit depuis lors, dans cette Communauté de Communes, regroupant 34 communes du secteur soit : 13 576 habitants (2017)

Evolution de la population de Curemonte entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Population Insee	221	219	217	219	217
Population DGF	318	320	320	320	322
Résidences secondaires	97	101	101	101	105

La commune de Curemonte a la gestion de 2 budgets :

- Le budget Principal
- Le budget annexe Assainissement

La commune gère une école regroupant 2 niveaux (Cm1-Cm2) , inscrite dans un RPI avec 5 autres communes que sont :

Branceilles/Marcillac-la-Croze/Saint Julien-Maumont/Saint Bazile de Meyssac/Lostanges et uniquement pour la maternelle les communes de Le Pescher et Sérilhac

Effectifs pour l'année scolaire 2023/2024 : 20 élèves répartis du CM1 au CM2.

Evolution Fiscalités locales de 2021 à 2023

	2020	2021	2022	2023	Taux moyen au niveau départemental
Taxe habitation	14.65%	14.65 %	14.65 %	14.65 %	NC
Taxe foncière bâti	23.02%	23.02%	23.02%	23.02%	22.93%
Taxe foncière non bâti	86.11%	86.11%	86.11%	86.11%	90.66%

Maintien des taux de la fiscalité locale sur les 4 dernières années

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						
COMMUNE DE CUREMONTE						
Libellés	Base notifiée Prévisionnelle (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1)(%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation RP					0	
Taxe d'Habitation RS	266 800	-0,48%	14,65%	0,00%	39 086	-0,48%
Taxe Foncières Bâti	318 800	5,65%	44,37%	0,00%	141 452	5,65%
Taxe Foncières Non Bâti	20 300	3,90%	86,11%	0,00%	17 480	3,90%
CFE					0	
TOTAL	605 900	3,02%			198 018	3,02%
Prévisions	Allocations compensatrices		Coefficient correcteur		-29 971,00	
			exonérations TF Batie		1 810,00	
			exonération TH non bâtie		144,00	
			Montant Impôts locaux		168 047,09	
			Montant Perçus réellement		170 001,09	4,14%

Compte tenu de l'évolution des bases locatives d'environ 3.00 % liées à l'inflation, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024, le produit attendu est donc de 168 047€ auquel s'ajoutent les allocations compensatrices pour 1954€.

Effectifs de la collectivité au 01/01/2024

Agent Administratif :

- 1 Adjoint Administratif Principal 2nde Cl :
Titulaire Catégorie C
- Employée Agence Postale Communale et Accueil/Administratif Mairie
Emploi PEC/CUI Aidé par l'Etat

Agent Technique :

- 1 Agent de Maitrise Principal :
Titulaire Catégorie C

- 1 Adjoint Technique Principal 2nde Cl:
Titulaire Catégorie C

Agent Animation :

- 1 Adjoint Territorial d'animation :
Contractuel CDI Catégorie C

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer les dépenses et d'encaisser les recettes de fonctionnement général du quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses et les recettes sur les postes impactés par l'école, fluctuent selon le nombre d'élèves accueillis durant l'année scolaire.

Le budget de fonctionnement s'équilibre pour 2023 à la somme de : 554 204.71 €

Recettes de fonctionnement :

Les produits attendus sont évalués en tenant compte des recettes encaissées et constatées au Compte Administratif 2023 auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté 217 484.18€.

	CFU 2023	BP 2024
Atténuation de charges	24 787.33	16 020.00
Produits du domaine, ventes...	56 707.30	51 830.00
Impôts et taxes	171 149.82	173 048.00
Dotations et participations	85 613.41	90 040.15
Autres produits gestion courante	8 565.71	4 782.38
Produits financiers ou exceptionnels	180.00	1 000.00
TOTAL recettes réelles	347 003.57	336 720.53
<i>(Opérations d'ordre)</i>	<i>2 450.00</i>	
RESULTAT REPORTE		217 484.18
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		554 204.71

- **Atténuations de charge** : Cette recette correspond à la prévision à encaisser par les services de LA POSTE pour l'Agence Postale.
- **Produits du domaine** : cet article comprend les levées de monnayeurs, les recouvrements des cantines scolaires auprès des parents, les redevances pour occupations du domaine public et les droits de stationnement.
- **Impôts et Taxes** : La commune a maintenu ses taux. La recette fiscale attendue est de 168 047,00 € (voir détail ci-dessus). Dans cet article s'ajoute une taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 5 000 €.
- **Dotations et participations** : Il s'agit des dotations de l'Etat auxquelles s'ajoutent les participations des communes aux frais scolaires.
- **Autres produits de gestion courante** : cela concerne essentiellement les locations du gîte et de la salle polyvalente.
- **Produits financiers et exceptionnels**

Dépenses de fonctionnement :

	CFU 2023	BP 2024
Charges générales	108 623.83	366 441.75
Charges de personnel	95 007.43	107 514.64
Atténuation de produits	9 807.91	9 807.91
Autres charges de gestion courante	28 461.02	34 895.84
Charges Financières	5 088.24	4 582.64
Dotations provisions		0
Charges exceptionnelles		2 000.00
TOTAL dépenses réelles	246 343.85	525 242.78
(Opérations d'ordre)	5 990.88	3 052.80
Virement à la section d'investissement		25 909.13
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	252 334.73	554 204.71

- **Charges générales** : Elles regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses ainsi que les locations et les assurances.

Le budget se devant d'être équilibré en recettes et dépenses, c'est sur ce chapitre que s'équilibre l'excédent de fonctionnement, ce qui explique la différence entre le consommé 2023 et le budgétisé 2024. Néanmoins, nous avons porté l'accent sur la hausse des charges de personnel qui va impacter nos dépenses.

- **Charges de personnel** : cette charge prend en compte l'évolution des points d'indices annoncée par l'Etat et de l'avancement d'échelon du personnel.
- **Atténuation de produits** : charge correspondant à l'attribution de compensation entre les communes, en notre défaveur, versée à la communauté de communes. Le montant retenu pour notre commune est une charge annuelle de 9 807.91€.
- **Autres charges de gestion courante** : Ce chapitre incluant les indemnités des élus et leurs charges, comprend également une nouvelle contribution auprès de la Fédération Départementale d'Electricité qui s'élève exactement à la somme de : 589,92 €.
- **Charges financières** : elles correspondent au montant des intérêts des emprunts
- **Charges exceptionnelles** : Ceci est une prévision de titres de recettes annulés sur l'exercice antérieur.
- **Opérations d'ordre** : ce sont des opérations d'amortissements purement comptables
- **Virement à la section d'investissement** : Ce virement correspond à la charge du capital d'emprunt à rembourser en 2024, ainsi qu' à des acquisitions éventuelles de terrain, à l'acquisition de panneaux de signalisation et à l'acquisition de matériel.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrences et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets communaux à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses :** Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de créations, ainsi que le capital emprunté.
- **En recettes :** 2 types de recettes coexistent : les recettes d'équipement, telles que les recettes subventionnées par les instances, perçues en lien avec les investissements réalisés, ainsi que les recettes financières tel que le fonds de compensation de la TVA ou le virement venant de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement et voté lors de l'affectation des résultats au Compte administratif de l'année précédente, permettant de renflouer le déficit calculé de la section d'Investissement de l'année précédente.
- La section d'investissement tient compte également des **RESTES A REALISER : RECETTES ET DEPENSES ENGAGEES** L'année précédente, et non ENCAISSEES ou PAYEES.

Les restes à réaliser se résument ainsi :

	DEPENSES										RECETTES					
	Programmes	Article 2041512	Article 204182	Article 2051	Article 2111	Article 212	Article 2188	Article 231	Article	Article	Etat Article 1641	Région Article 1321	Département Article 1322	Autres Article 1323	Autres Article 1345	DETR Article 13461
N° Programmes																
ONA	PANNEAU PARKING						42,00									
ONA	TONDEUSE						508,50									
ONA	CHEMIN PEUCH DELMAS				243,20											
189	CIMETIERE TRAVAUX							35 187,65					20 162,00			12 250,00
203	VOIRIE 2023							0,00					13 335,00			
206	AMENAGEMENT HAUT BOURG							381 210,76		80 000,00	162 824,20		75 000,00	11 500,00		
207	AMENAGEMENT PARKING LA COMBE				6 160,00	37 626,00					3 275,00		3 750,00			
201	VIABILISATION LE RIVAL							11 390,40								
301	GARDE-CORPS TEILLET	2 070,00														
302	ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRES		1 486,00													
	TOTAUX	2 070,00	1 486,00	0,00	6 403,20	37 626,00	550,50	427 788,81	0,00	80 000,00	166 099,20	0,00	112 247,00	11 500,00	12 250,00	
Chap 20				3 556,00												
Chap 21							44 579,70									
Chap 23								427 788,81								
Chap 13																302 096,20
Chap 16										80 000,00						
	TOTAL GENERAL							475 924,51 €					382 096,20 €			

INVESTISSEMENTS 2024 :

Le budget d'investissement est équilibré à la somme de : **574 458.76€**

Recettes d'Investissement :

	CFU 2023	BP 2024
Subventions d'Investissement	33 154.00	292 980.05
Emprunts	0	80 000.00
Dotations fonds divers	17 648.26	35 902.26
Excédent de fonds capitalisé (besoin de financement)	177 895.89	136 614.52
Produit des cessions d'immobilisation		0
TOTAL recettes réelles	228 698.15	545 496.83
<i>(Opérations d'ordre)</i>	<i>5 990.88</i>	<i>3 052.80</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0</i>	<i>25 909.13</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	234 689.03	574 458.76

Recettes d'investissement :

- **Subventions d'Équipement** : les 292 980.05€ correspondent aux subventions attendues pour les investissements réalisés et ceux à réaliser
- **Emprunts** : Le montant de 80 000 € correspond à l'emprunt qui sera réalisé pour le projet Aménagement de Bourg.
- **Dotations fonds divers** : Correspond au fonds de compensation de la TVA : le budget étant TTC, le fonds permet de compenser à hauteur de 16.404% la TVA que la commune verse lors de ses investissements.
Cette rétribution est versée pour un investissement effectué en année N, lors de l'année N+1

Excédent de fonds capitalisés : Montant voté lors de l'affectation de résultat lors du compte financier unique de l'année précédente

Dépenses d'Investissement :

	CFU 2023	BP 2024
Immobilisations incorporelles	1 800.00	3 556.00
Immobilisations corporelles	4 923.88	63 184.55
Immobilisations en cours	213 938.93	435 948.81
Dotations aux fonds divers	0	
Emprunts (capital)	28 387.86	28 983.19
TOTAL dépenses réelles	249 050.67	531 672.55
(Opérations d'ordre)	2 714.38	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-	42 786.21
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	251 765.05	574 458.76

Dépenses d'investissement :

- **Immobilisations incorporelles** : Logiciels informatiques.
- **Immobilisations corporelles** : Acquisitions de terrains, de matériel.
- **Immobilisations en cours** : Travaux (portant sur le patrimoine de la commune).
- **Emprunts** : diminution progressive du capital dû, sur les emprunts réalisés.

BUDGET		2024	
N°	PROGRAMME	DEPENSES	RECETTES
180	ADRESSAGE	1 000,00 €	0,00 €
189	CIMETIERE	36 987,65 €	32 412,00 €
201	VIABILISATION LE RIVAL-LA GERVAISE	11 390,40 €	
206	AMENAGEMENT PLACE ET HAUT BOURG	387 570,76 €	317 824,20 €
207	PARKING LA COMBE	45 260,00 €	7 025,00 €
300	ECOLE NUMERIQUE 2024	5 740,85 €	2 383,85 €
209	VOIRIE 2023		13 335,00 €
301	GARDE-CORPS TEILLET	2 070,00 €	
302	ECLAIRAGE PUBLIC	1 486,00 €	
303	ECLAIRAGE SPOTS EGLISE	7 440,00 €	
ONA	CHEMIN PEUCH	243,20 €	0,00 €
ONA	SANNIBROYEUR	950,00 €	0,00 €
ONA	TONDEUSE	508,50 €	0,00 €
ONA	PANNEAU	42,00 €	0,00 €
TOTAL		500 689.36 €	372 980.05 €

FONGIBILITE DES CREDITS

soit 7,5% du réel de l'année N-1

Montant Réel 2023**7,50%**

Investissement (chp 21 et 23)	218 862,81 €	16 414,71 €
Fonctionnement (Hors chp 012)	151 336,42 €	11 350,23 €

Suite au passage à la M57, le conseil municipal a voté en 2022 la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de l'année précédente.

Ce dispositif permet de supprimer les articles de dépenses imprévues en dotant l'exécutif du pouvoir de transférer des crédits de chapitre à chapitre, par décisions du maire, lesquels sont présentés au conseil municipal suivant la décision.

Evolution de la dette de 2020 à 2029 (intérêt et capital)

Objet	Capital initial	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DIVERS INVESTISSEMENTS	70 000,00	6 070,19	6 070,19	6 070,19	6 070,19	6 070,25					
DIVERS INVESTISSEMENTS	39 950,00	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,85	3 622,74	
MISES AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE	89 000,00	5 696,00	5 618,13	5 540,25	5 462,38	5 384,50	5 306,63	5 228,75	5 150,88	5 073,00	4 995,13
TRAVAUX PAV ET VOIRIE PVR LA BORIE LA G	137 000,00	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32	10 586,32
MAIRIE STATIONNEMENT - MISE EN LUMIERE-V	99 000,00	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41	7 234,41
	434 950,00	33 209,77	33 131,90	33 054,02	32 976,15	32 898,33	26 750,21	26 672,33	26 594,46	26 516,47	22 815,86